

# Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

*Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

# Bien-être et composition des ménages : le cas de l'Italie

---

Marisa BOTTIROLI CIVARDI, Enrica MARTINETTI CHIAPPERO<sup>(1)</sup>  
Université de Pavie, Italie

## 1 - Introduction

Durant ces dernières années, l'intérêt pour les comportements et la dynamique évolutive du ménage a sensiblement augmenté. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette nouvelle attention, il faut citer les tendances démographiques actuelles dans la plupart des pays occidentaux (chute des taux de natalité et hausse des taux de mortalité et, par conséquent, ralentissement de la croissance et donc vieillissement progressif de la population, instabilité des mariages, augmentation des familles monoparentales, etc.) et les conséquences que ces changements profonds dans les structures familiales peuvent produire en termes de déséquilibres sociaux et économiques. Il y a, toutefois, beaucoup d'autres facteurs, liés au fonctionnement du marché, au rôle de l'État, aux transformations culturelles, qui, tout en agissant avec des mécanismes complexes d'interaction et d'interdépendance réciproque, contribuent à expliquer la configuration différente des ménages d'aujourd'hui et, par conséquent, le niveau de bien-être qu'elles sont à même d'atteindre.

Le but de ce travail est de parvenir à une description de la condition de bien-être économique des ménages italiens en termes de répartition du revenu disponible, en essayant de faire ressortir quelques uns des facteurs qui peuvent contribuer à expliquer leur différents niveaux de vie. Le travail est divisé en deux parties, dont la première porte sur quelques problèmes théoriques et empiriques relatifs à l'analyse du comportement économique des ménages et sur les nombreux facteurs qui peuvent contribuer à en expliquer les différents niveaux dans l'échelle du bien-être. Dans la deuxième partie, on présente et on discute les résultats d'élaborations effectuées sur des échantillons de données relatives aux bilans des ménages italiens en 1989.

---

<sup>(1)</sup> Bien que ce travail soit le résultat d'une réflexion commune, le paragraphe 3 doit être attribué à Marisa Bottirolì Civardi et le paragraphe 2 à Enrica Chiapperò Martinetti; l'introduction à toutes les deux.

## II - Le rôle des politiques économiques et sociales sur le bien-être des ménages

Si les démographes et les sociologues ont traditionnellement mis au centre de leur domaine d'analyse l'étude des comportements familiaux et de leurs modifications dans le temps, l'attention de la science économique pour les ménages est bien plus récente.

La théorie économique de dérivation néo-classique mettait, en effet, au centre de son analyse le comportement de l'individu qui, en disposant de ressources propres et d'un système de préférences donné, prend ses décisions économiques (en termes de consommation, d'échange, d'offre de travail) dans le but de maximiser sa propre fonction d'utilité. Bien qu'on reconnaisse généralement le rôle primaire joué par la famille dans la détermination de ces choix et dans la compensation des déséquilibres et des carences du système socio-économique, il n'y a pas, pour l'instant, une formulation théorique considérant explicitement l'agent « famille » ou « ménage » et permettant, tout au moins, d'intégrer et d'expliquer le comportement micro-économique traditionnel de l'individu sur la base de la structure et du fonctionnement de la famille.

Pourtant, dans les analyses empiriques, on fait souvent référence à la famille comme unité économique importante, en particulier pour ce qui concerne les études sur l'inégalité dans la répartition des revenus et des richesses ou sur les dynamiques des dépenses pour la consommation et, plus en général, chaque fois qu'on mène des analyses sur la pauvreté et sur le niveau de vie d'une collectivité donnée. Dans ces cas, d'ailleurs, cette référence à la famille n'est pas tellement due à un choix théorique précis, mais résulte plutôt du fait que les informations statistiques sur la répartition du revenu et de la consommation sont généralement disponibles seulement au niveau des ménages.

Il est évident, toutefois, qu'une évaluation du niveau de vie effectif des ménages ne peut pas faire abstraction du rôle de l'Etat en matière de mécanismes qui régissent le processus de répartition des revenus et en termes d'impact des politiques fiscales et de dépense. Les instruments avec lesquels l'Etat peut intervenir pour modifier et élever le bien-être, non seulement économique, sont extrêmement nombreux et différents. Notamment, l'Etat peut exercer une action directe, par des politiques de transfert monétaire et d'offre publique de services en faveur des particuliers et des ménages qui vivent en conditions de malaise social et économique, ou en prévoyant des modalités différenciées de prélèvement fiscal en fonction de la composition et des tailles différentes des ménages. En plus, l'Etat peut intervenir de manière indirecte par le biais de politiques d'investissement et de développement industriel visant à créer de nouvelles opportunités de travail; par des interventions dans le domaine de l'éducation visant à augmenter le degré de scolarité et de qualification professionnelle, dans le but de favoriser les processus de mobilité sociale; par des mesures législatives en matière de travail qui permettent de concilier responsabilités professionnelles et familiales, etc.

La multiplicité des facteurs, de nature différente et souvent interdépendants, en jeu, rend une évaluation globale de l'efficacité de l'action des pouvoirs publics sur le bien-être des ménages, ou tout simplement une estimation des effets de ces formes d'intervention sur les comportements et les décisions familiales, extrêmement difficile. Il pourrait cependant être utile de s'interroger sur les buts des politiques sociales et sur le dessein

global de l'intervention des pouvoirs publics en faveur des ménages, par rapport aussi aux modifications démographiques et culturelles profondes qui se sont manifestées au cours de ces dernières années. Un changement fondamental concerne, par exemple, la définition des rapports en général et la présence croissante des femmes sur le marché du travail qui implique l'exigence de concilier la vie professionnelle avec les autres sphères de reproduction sociale (de la gestion des tâches ménagères au soin des enfants et des personnes âgées). L'instabilité des mariages et des rapports familiaux et l'importance grandissante des familles monoparentales finit par créer de nouvelles formes de besoin qui dégénèrent souvent en situations de pauvreté et de malaise social.

L'ensemble de ces changements a contribué à modifier profondément les modèles d'organisation des ménages, voire les schémas culturels, tout en engendrant une demande de services différente par rapport au passé, en termes quantitatifs comme qualitatifs. Face à des taux de natalité de plus en plus bas, par exemple, il y a une demande croissante de crèches et de structures d'accueil pour les enfants. De même, le nombre croissant de ménages composés uniquement de personnes âgées, entraîne une demande « extérieure » de services (d'assistance, de soin, d'aide ménagère, voire de loisirs ou de socialisation) autrefois rendus de manière directe et informelle à l'intérieur du réseau des relations familiales. Des problèmes semblables se posent également pour les handicapés et les grands infirmes, jeunes ou âgés, dont les exigences en termes de soins médicaux et de réhabilitation et dont les attentes légitimes d'acquisition d'un degré relatif d'autonomie et d'intégration sociale ne s'harmonisent pas souvent avec les schémas d'organisation familiale prévalant aujourd'hui.

Comme l'indiquent clairement les rapports récents de l'Observatoire européen sur les politiques nationales en faveur des ménages, promu par la Commission des Communautés Européennes<sup>(2)</sup>, il y a des différences profondes dans la manière de faire face à ces problèmes. Si quelques pays, comme la France, se préoccupent surtout de la chute démographique et proposent des plans spécifiques d'intervention en faveur de la famille, d'autres, comme le Royaume Uni, posent leur attention sur le problème de l'incidence élevée de la pauvreté dans les familles monoparentales et mettent en place des mesures d'aide et de soutien public de type surtout économique.

En ce qui concerne l'Italie, même si tout dernièrement le débat politique a essayé de ramener les problèmes de la famille au premier plan, il n'y a jamais eu un dessein explicite et cohérent de mesures en faveur des ménages. Exception faite d'une législation sociale relativement favorable pour la tutelle des travailleuses-mères, toute autre forme d'intervention de nature fiscale ou ayant trait aux modalités d'accès aux services publics et aux transferts monétaires ne prend en compte que marginalement, voire ignore totalement, les caractéristiques et la composition des ménages. Le système de taxation est organisé sur une base individuelle, même s'il est corrigé par le biais d'un mécanisme de dégrèvements fiscaux, très limités toutefois, proportionnés aux nombre de dépendants du ménage, ou par l'allocation pour charges familiales reconnue aux familles ayant de faible revenus.

---

(2) Voir W. Dumon (1993), A.H. Gautier (1993).

Il est certainement vrai que la baisse du taux de fécondité, particulièrement significative dans notre pays, relève de plusieurs facteurs complexes et en partie seulement d'ordre économique : par conséquent, la mise en oeuvre d'incitations économiques visant à favoriser l'expansion démographique n'aurait vraisemblablement que des effets assez limités. Toutefois, une offre plus adéquate de services sociaux, la mise en oeuvre de mesures législatives susceptibles d'introduire dans le marché du travail plus de flexibilité, l'introduction d'allocations de montant plus significatif qu'aujourd'hui, pourraient contribuer à ralentir la baisse démographique et à garantir un niveau de vie plus élevé aux ménages les plus démunis.

### III - La structure familiale et la distribution du revenu en Italie en 1989

Le but de ce paragraphe est de voir comment certains facteurs - tels que la typologie familiale, l'âge du chef de famille (pris comme un indicateur de la phase du cycle de vie du ménage), la condition de travail et le sexe du chef de famille - peuvent contribuer à expliquer l'inégalité économique et donc la concentration de certains types de ménages dans les différents paliers de revenu. Dans ce travail, on a utilisé les données relatives à la dernière recherche publiée par la Banque d'Italie en 1989<sup>(3)</sup>.

La plupart des analyses sur l'inégalité font référence au ménage et considèrent donc le revenu familial ou le niveau complexif de la consommation comme des variables économiques importantes. Quand on s'intéresse aux comparaisons interpersonnelles de bien-être, la seule difficulté de nature, pour ainsi dire, « technique », semble être la composition et le nombre de membres des ménages, difficulté résolue, comme on le verra par la suite, par l'utilisation des échelles d'équivalence. Il est évident que les hypothèses sur lesquelles se fondent les analyses, et en particulier la mesure des « corrections » qu'il faut appliquer au revenu, peuvent conditionner les résultats des analyses et donc le jugement sur le niveau d'inégalité existant qui s'ensuit.

Le premier problème concerne le rapport entre la taille du ménage et le revenu : en général, la taille moyenne du ménage italien a une corrélation positive avec le revenu global et négative avec le revenu par tête, la répartition par montant de revenu familial et celle relative aux données par tête apparaissent donc pratiquement indépendantes<sup>(4)</sup>. Le classement des ménages sur la base du revenu familial par tête présuppose une relation linéaire entre revenu familial et nombre de membres et donc ignore l'existence d'économies d'échelle (ou de taille du ménage) dans le revenu familial global. Pour

(3) Cette enquête a été menée sur un échantillon de 8.000 ménages, correspondant à 25.000 individus et 13.800 titulaires de revenu. Pour chaque titulaire de revenu, on dispose des revenus nets de travail autonome, de pension, de transfert ou d'emploi. Par contre, les revenus de capital réel et financier sont indiqués au niveau familial. De plus, on possède toute une série d'informations en matière d'état civil, de consommation, d'épargne et de richesse de la famille. Pour plus de détails sur la structure de l'échantillon et sur les informations recueillies dans l'enquête, voir Banca d'Italia (1991).

(4) Pour une analyse plus approfondie de ces considérations, on renvoie à M. Bottiroli Civardi, E. Chiappero Martinetti (1993).

prendre en compte ces aspects et rendre plus plausible la comparaison en termes de bien-être, on a normalement recours aux échelles d'équivalence, c'est-à-dire à des « correcteurs » en fonction des caractéristiques respectives des ménages et donc, tout probablement, de leurs besoins respectifs. Il n'y a pas un critère de définition des échelles d'équivalence unanimement accepté; on passe, en effet, de méthodes d'application simple, mais assez « grossières », telles que le revenu par tête, à des méthodologies plus sophistiquées qui, sur la base de la loi de Engel, prennent la dépense pour l'alimentation comme un indicateur fiable du niveau de vie, ou bien à des critères encore plus sophistiqués, mais plus difficiles à appliquer, fondés sur une estimation des systèmes complets de demande<sup>(5)</sup>. Dans notre recherche, pour la détermination du revenu familial équivalent, on a appliqué l'échelle d'équivalence proposée par Carbonaro et adoptée par la Commission d'enquête sur la pauvreté en Italie pour 1985. Avec cette échelle, uniquement basée sur la taille du ménage, si on considère le revenu d'un ménage de deux personnes égal à 100, on donne un poids de 60 aux ménages d'une personne et respectivement un poids de 133, 163, 190 et 216 aux ménages de 3, 4, 5 et 6 personnes (Carbonaro, 1985).

Un autre aspect à prendre en compte, est la condition différente des ménages en termes de revenu selon la phase du cycle de vie des personnes qui les composent. La forme de la courbe de distribution des revenus relatifs (c'est-à-dire exprimés en termes de revenu moyen global de la collectivité) d'un particulier est typiquement en U renversé : bas au début, son revenu augmente avec son expérience professionnelle, atteint un faite et commence par la suite à diminuer avec sa sortie du monde du travail. Dans ce travail, à l'instar de l'approche utilisée par Carlucci (1992), on a choisi d'adopter une mesure du cycle de vie fondé sur la synthèse de plusieurs caractéristiques des personnes composant le ménage. Autrement dit, on a adopté une variable composite, appelée « le cycle de vie du ménage », qu'on peut interpréter comme la trajectoire idéale qui, à partir du jeune célibataire, décrit l'évolution du ménage : formation du couple, naissance, croissance et sortie du ménage des enfants, et finalement personne âgée qui reste seule. On analyse donc la composition des quintiles de ménages avant tout par rapport aux différentes phases de leur évolution et ensuite par référence à d'autres caractéristiques familiales, telles le sexe du chef de famille et sa condition de travail, dans le but d'évaluer l'impact qu'elles peuvent exercer dans la détermination du niveau de bien-être d'un ménage. Les quintiles ont été obtenus en ordonnant les ménages sur la base du revenu familial équivalent.

Le niveau de désagrégation des typologies familiales, qui représentent les modalités selon lesquelles on exprime les phases du cycle de vie, est fortement conditionné par deux exigences opposées : d'une part, la nécessité d'isoler des typologies vraiment « caractéristiques » et, d'autre part, celle d'en assurer la représentativité numérique<sup>(6)</sup>. Le

(5) Au sujet des échelles d'équivalence, on dispose désormais d'une littérature assez vaste avec des travaux orientés vers la recherche de méthodologies de définition des échelles de plus en plus précises. Pour les aspects théoriques, on renvoie, entre autres, aux travaux de Deaton et Muellbauer (1980), Carbonaro (1985), Patrizii et Rossi (1991).

(6) Il nous semble important de souligner que la segmentation de l'ensemble de ménages paraît la procédure la plus appropriée quand le phénomène qui fait l'objet de l'étude est de nature évolutive et qu'on dispose de données qui se réfèrent à un seul instant temporel : la reconstruction transversale permet alors de simuler l'analyse longitudinale que le manque de panel empêche d'effectuer.

classement des ménages a pris en compte la taille et la composition (en termes d'âge et de relations familiales) et, comme facteur déterminant, la présence d'enfants et, notamment, d'enfants en âge scolaire (de moins de 14 ans). Comme le montre le tableau 1, on a identifié 17 types de ménages dont les trois premiers concernent les ménages d'une seule personne classés selon l'âge (jeune : jusqu'à 30 ans; adulte : de 31 à 64 ans; âgée : 65 ans ou plus). Les types 4 à 7 regroupent les ménages de deux personnes dissociés en couples et autres; 8 à 10 concernent les ménages de trois personnes; 11 à 13 ceux de quatre personnes; 14 à 16 ceux de cinq personnes; finalement, le type 17 regroupe tous les ménages de six personnes ou plus.

TABLEAU 1 - QUINTILES DE REVENU-EQUIVALENT ET TYPES DE MENAGES

	1er Quint.		2e Quint.		3e Quint.		4e Quint.		5e Quint.		Total		C.V (b)	
	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.
1. Célibataire jeune	0,6	0,4	0,5	0,9	1,1	1,6	2,1	2,9	2,5	3,3	1,4	2,4	2,3	3,3
2. Célibataire adulte	3,2	2,4	5,1	3,6	4,0	4,5	6,8	7,5	9,5	12,7	5,7	8,0	4,4	10,7
3. Célibataire âgé	11,9	8,8	10,9	10,6	9,4	8,7	5,8	5,1	3,4	4,6	8,3	6,6	6,2	4,8
4. Couple jeune	0,5	0,8	1,6	1,5	1,9	2,1	2,1	2,3	4,3	4,1	2,1	2,8	3,8	2,9
5. Couple adulte	5,9	4,9	5,1	5,6	9,2	8,0	8,5	9,0	12,1	12,8	8,2	9,5	3,9	5,3
6. Couple âgé	7,9	8,7	12,5	11,5	9,1	8,1	5,2	4,0	3,4	4,0	7,6	6,1	6,1	8,0
7. Deux adultes	3,6	3,9	6,3	5,4	5,4	5,3	8,3	6,6	6,6	6,7	6,1	6,0	1,9	1,0
8. Couple + 1 enfant < 14 ans	6,3	6,9	9,4	9,6	8,5	9,6	12,0	10,5	7,5	6,9	8,8	8,5	2,2	1,4
9. Un adulte + 2 enfants < 14 ans	0,5	0,5	0,1	0,1	0,2	0,3	0	0	0	0	0,2	0,1	1,1	2,1
10. Trois adultes	10,2	10,5	11,2	11,6	16,8	16,0	16,6	18,3	23,6	19,4	15,7	16,8	7,3	4,5
11. Couple + 2 enfants < 14 ans	14,7	15,7	10,2	9,5	7,7	8,0	5,1	5,6	3,7	3,7	8,3	6,7	4,9	15,0
12. Couple + 2 enfants	12,6	13,5	13,8	13,5	14,0	14,0	15,3	14,3	16,1	14,2	14,4	14,0	0,5	0,0
13. Autres mén. à 4 pers.	2,4	1,8	1,7	2,6	2,1	2,8	3,1	3,1	1,8	1,9	2,2	2,4	0,6	0,6
14. Couple + 3 enfants < 14 ans	4,3	4,9	0,9	1,3	2,3	1,6	0,8	1,1	0,1	0,5	1,7	1,3	6,5	10,7
15. Couple + 3 enfants	7,1	8,0	5,1	6,5	2,5	3,3	3,9	4,3	2,6	2,3	4,2	3,9	3,5	6,8
16. Autres mén. à 5 pers.	1,1	1,4	1,7	1,6	3,4	3,1	1,6	2,3	1,4	1,6	1,9	2,0	1,8	1,1
17. Mén. à 6 pers. ou plus	7,1	6,9	3,8	4,7	2,4	3,0	2,7	2,9	1,3	1,3	3,5	2,9	5,8	7,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
Ecart-type (a)	17,9	4,0	18,4	3,0	19,0	2,7	19,6	3,6	25,3	4,3				

Note : Elaborations des auteurs sur microdonnées de la Banque d'Italie 1989; Nb. total de ménages : 8 274.

- (a) Calculé, pour les ménages, sur le pourcentage de chaque type par rapport au pourcentage moyen de 5,88 %, correspondant au cas d'équidistribution des 17 types dans le quintile; pour le revenu sur les pourcentages de revenu de chaque type par rapport au revenu « théorique » en cas d'équidistribution et égal au pourcentage de ménages.
- (b) Coefficient de variation = Ecart-type/moyenne, chaque écart-type a été calculé sur les pourcentages de ménages et de revenu de chaque quintile par rapport aux pourcentages moyens totaux de la typologie de ménages concernée.

L'analyse du tableau 1 montre que les ménages les plus représentés dans le premier et dans le deuxième quintile sont les couples avec deux enfants (type 10 et 12) et les célibataires âgés. Toutefois, dans le premier quintile, le célibataire âgé et les deux autres types de célibataires traduisent une situation de plus grande faiblesse économique relative : en effet, les quote-parts de revenu associées apparaissent beaucoup plus réduites que les quote-parts correspondantes de population. Dans le quintile le plus pauvre, l'inégalité parmi les différents types semble donc plus forte que celle qui se manifeste dans le deuxième et dans le troisième quintile. Les valeurs de l'indice de variabilité, calculé comme moyenne quadratique des différences entre les quote-parts « observées » de revenu associées à chaque type et les quote-parts « théoriques » correspondant au cas de revenu équiréparti parmi les ménage du quintile (et donc égales aux quote-parts de ménages dans le quintile), indiquées dans le tableau, semblent elles aussi confirmer ce phénomène. En correspondance avec le premier quintile, en effet, l'indice est égal à 4, tandis qu'il baisse à 3 et 2,7 pour les deux quintiles suivants. La variabilité par rapport aux quote-parts des typologies de ménages présente un cours spéculaire<sup>(7)</sup> : le premier quintile, en effet, apparaît comme le moins hétérogène, tandis qu'on observe une diversité grandissante quand on passe aux quintiles suivants. Comme on pouvait peut-être s'y attendre, le dernier quintile a la variabilité la plus élevée en termes de composition et de quote-parts de revenu possédées. Les ménages les plus représentés sont ceux qui se trouvent dans la phase centrale de leur cycle de vie, à savoir ceux qui se composent de trois adultes et de parents avec deux enfants grands. Ils sont toutefois aussi les plus « pauvres » du quintile car, pour ces ménages, on constate l'écart le plus élevé entre quote-parts de revenus et quote-parts de populations. Franchement plus favorisés sont, par contre, dans le quintile supérieur, les ménages d'une seule personne, tandis que dans les quintiles plus bas, ce sont les ménages de trois personnes qui jouissent d'une position plus favorable.

Dans le but d'évaluer la participation différente de chaque typologie familiale aux quintiles, on a calculé les coefficients de variation (CV) par rapport aux quote-parts moyennes totales en faisant référence aux quote-parts de ménages aussi bien qu'aux quote-parts de revenu. Les résultats apparaissent dans les deux dernières colonnes. La situation y apparaît fort hétérogène par typologie. En particulier, la variabilité la plus élevée par rapport aux quote-parts de ménages s'associe avec le type 10 (trois adultes) dont le CV égale 7,3, suivie, dans l'ordre, par le type 14 (couple avec trois enfants en âge scolaire, CV = 6,5) et par le type 3 (célibataire âgé, CV = 6,2); cependant, lorsque le premier semble être concentré dans les quintiles les plus élevés, ce qui confirme encore une fois son plus grand bien-être, les deux autres semblent être davantage présents parmi les ménages les plus nécessiteux. D'autre part, si on considère la variabilité des côtes de revenu des quintiles ayant trait à chaque type, on observe la disparité la plus élevée pour le type 11 (couple avec deux enfants en âge scolaire), suivie du 2 (célibataire adulte) et du

(7) L'indice de variabilité dans ce cas est calculé comme moyenne quadratique des écarts entre les quote-parts "observées" de populations et la quote-part "moyenne" de 5,88 % correspondant au cas d'équirépartition des 17 types à l'intérieur du quintile.

14 (couple avec trois enfants en âge scolaire). A l'intérieur du type « célibataires adultes », comme on pouvait s'y attendre, on observe une grande disparité avec des situations de plus grande faiblesse économique relative par rapport aux autres ménages du quintile dans les deux premiers quintiles et le contraire dans les deux quintiles supérieurs. Finalement, les types 12 et 13 (ménages avec 4 membres adultes) montrent l'homogénéité la plus élevée (voire l'uniformité) en termes de nombre de ménages et de quote-parts de revenu et présentent des positions relatives invariées dans chaque quintile. Il convient également de signaler la position des ménages jeunes composés de parents et enfants en âge scolaire : tandis qu'en montant dans l'échelle des revenus on observe une baisse progressive de la présence de ménages avec deux ou trois enfants (pour le type 11 on passe de 14,7 % dans le premier quintile à 3,7 % dans le cinquième et pour le 14 de 4,3 % dans le premier quintile à 0,1 % dans le cinquième), c'est le contraire pour les couples avec un seul enfant. Leur présence augmente jusqu'au quatrième quintile et, dans le cinquième, malgré une décline par rapport au quintile précédent, ils restent plus nombreux que dans le premier.

Un deuxième facteur qui certainement influe sur la position du ménage dans l'échelle du bien-être est le sexe du chef de famille. Les données du tableau 2 montrent clairement qu'il y a une nette différence entre la situation des ménages dont le chef de famille est un homme (qui, pourtant, sont la grande majorité car ils représentent 81,5 % de l'échantillon considéré) et celle des ménages où le chef de famille est une femme. Ces derniers, en effet, comme on s'y attendait en considération de la structure par sexe et par âge de la population italienne, ont dans 46 % des cas un chef de famille âgé de plus de 65 ans, contre 16 % lorsque le chef de famille est un homme. Il est intéressant de souligner, à ce propos, que ces 46 % de ménages ne touchent que 19 % du revenu global des ménages « au féminin », tandis que, côté masculin, la situation est beaucoup moins critique, car la quote-part de revenu qui revient aux 16 % de ménages est de 14 %. Sur le versant opposé, se situent les ménages dont le chef de famille est une jeune femme (de moins de 30 ans) : ils sont 5,7 %, mais possèdent 9,4 % du revenu total du groupe. Les ménages dont le chef de famille est un homme représentent 8 % et il ne leur revient qu'une quote-part de revenu à peine plus élevée, à savoir 8,9 %.

La composition des quintiles par âges apparaît elle aussi nettement différente dans les deux groupes et beaucoup plus variable dans le groupe de ménages où le chef de famille est une femme, bien que la différence se présente surtout dans les quintiles inférieurs. En termes de revenu, au contraire, les disparités entre les deux groupes sont plus limitées, au moins à l'intérieur des quintiles, tandis que, à un niveau général, les ménages dont le chef de famille est une femme présentent une variabilité très élevée, entre les classes d'âge, en termes de quote-parts de population et de revenu. La situation de faiblesse économique accentuée des ménages dont le chef de famille est une femme âgée, se manifeste dans tous les quintiles, mais augmente avec la progression du revenu : tandis que parmi les ménages avec un homme pour chef de famille dans le cinquième quintile, les âgés ne sont pas plus démunis que les plus jeunes, les ménages « au féminin » sont dans une situation nettement plus défavorable, car ils possèdent des quote-parts de revenu beaucoup plus basses par rapport aux autres dans le même quintile.

TABLEAU 2 - QUINTILES DE REVENU-EQUIVALENT ET CLASSE D'AGES DU CHEF DE FAMILLE

	1er Quint.		2e Quint.		3e Quint.		4e Quint.		5e Quint.		Total		C.V *100 (b)	
	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.
Chef de famille Homme														
Jusqu'à 30 ans	8,1	8,8	7,6	7,6	7,6	9,2	7,2	8,1	9,3	9,6	8,0	8,9	8,9	8,6
De 31 à 40 ans	24,0	24,3	19,2	19,4	16,2	16,6	18,1	20,5	18,7	19,0	19,2	19,5	13,4	13,1
De 41 à 50 ans	22,9	24,5	25,1	25,0	23,9	24,1	30,4	24,9	25,7	23,6	25,6	24,2	10,1	2,3
De 51 à 65 ans	28,2	26,4	26,3	27,6	34,2	33,0	31,0	35,0	36,3	37,0	31,3	33,8	11,8	13,6
Plus de 65 ans	16,8	16,1	21,7	20,4	18,1	17,0	13,2	11,5	10,0	10,7	15,8	13,6	25,4	28,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Ecart-type (a)	7,0	1,2	6,7	0,9	8,8	1,0	9,4	3,3	10,1	1,0	8,0	1,7		
% de Ménages	79,9		77,7		82,1		81,7		86,0		81,5			
Chef de famille Femme														
Jusqu'à 30 ans	5,1	3,9	4,1	7,7	5,1	6,8	10,9	12,8	3,0	9,6	5,7	9,4	48,3	34,2
De 31 à 40 ans	8,7	8,3	7,9	8,5	4,7	7,3	13,2	14,3	17,7	19,0	10,0	16,8	45,7	41,3
De 41 à 50 ans	8,4	9,9	10,6	10,3	13,2	14,8	12,6	14,2	19,5	23,6	12,4	20,9	30,3	38,4
De 51 à 65 ans	24,7	26,2	23,6	25,1	18,6	21,7	31,1	28,9	36,4	37,0	26,3	34,1	23,7	23,9
Plus de 65 ans	53,0	51,6	53,8	48,4	58,4	49,4	32,1	29,8	23,4	10,7	45,7	18,8	30,4	131,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Ecart-type (a)	17,9	1,3	18,1	3,0	19,9	4,5	9,5	1,9	10,7	6,7	14,6	13,5		
% de Ménages	20,1		22,3		17,9		18,3		14,0		18,5			

Note : Elaborations des auteurs sur microdonnées de la Banque d'Italie 1989. Nombre de ménages 8 274.

- (a) Calculé, pour les ménages, sur le pourcentage de chaque classe d'âges par rapport au pourcentage moyen de 20 %, correspondant au cas d'équidistribution des cinq classes d'âges dans les quintiles; pour le revenu sur les pourcentages de revenu de chaque classe d'âges par rapport au revenu « théorique » en cas d'équidistribution et égal au pourcentage de ménages.
- (b) Coefficient de variation = Ecart-type/moyenne; chaque écart-type a été calculé sur les pourcentages de ménages et de revenu de chaque quintile par rapport aux pourcentages moyens totaux de la classe d'âges concernée.

L'analyse de la composition des quintiles des ménages par rapport à la situation professionnelle du chef de famille, montre très peu de différences dans tous les quintiles. Les ménages dont le chef de famille est un salarié, qui représentent 46 % du total (et à qui reviennent également 46 % du revenu), ont la même présence à l'intérieur de trois premiers quintiles (environ 43 %), atteignent le maximum dans le quatrième (51,1 %) et représentent 49,1 % dans le dernier. Par contre, la situation en termes de revenu est renversée : les ménages de travailleurs salariés les plus démunis sont relativement mieux placés économiquement que les autres dans le même quintile, tandis que les plus riches, et en particulier dans le cinquième quintile, se trouvent désavantagés, surtout par rapport aux ménages des travailleurs autonomes qui sont ici nettement privilégiés. Ce différent degré de concentration à l'intérieur des déciles, est aussi confirmé par les valeurs de l'indice de variabilité des revenus qui est au minimum dans le quatrième quintile, malgré une variabilité de composition du ménage assez élevée, et au maximum dans l'autre. C'est justement parce que la situation des trois groupes de ménages dans les quintiles varie (parmi les pauvres, les travailleurs salariés sont relativement moins défavorisés économiquement, tandis que leur condition s'empire en passant aux quintiles suivants),

que la variabilité des quote-parts de revenu entre les trois groupes de ménages considérés dans leur ensemble est maximum. Notons enfin la plus forte variabilité de la participation aux quintiles des ménages de travailleurs autonomes et de chefs de familles en condition non professionnelle. Si on observe les données inscrites dans le tableau 3, pourtant, on constate que, pour le dernier groupe, ce phénomène est fortement concentré parmi les pauvres et qu'il présente une participation réduite à moins de la moitié dans le dernier quintile.

TABLEAU 3 - QUINTILES DE REVENU-EQUIVALENT ET  
CONDITION PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE

	1er Quint.		2e Quint.		3e Quint.		4e Quint.		5e Quint.		Total		C.V *100 (b)	
	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.	% mén.	% rev.
Salariés	43,1	47,1	43,1	46,3	43,7	45,6	51,1	50,0	49,1	43,5	46,0	46,0	7,3	4,7
Travail.indépend.	12,1	12,7	10,9	12,8	15,1	16,2	18,6	20,4	29,4	35,3	17,3	23,8	38,4	39,6
Sans profession	44,8	40,2	45,9	40,9	41,2	38,1	30,3	29,6	21,6	21,2	36,7	30,2	25,5	28,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Ecart-type (a)	15,0	3,5	15,9	3,6	12,9	2,2	13,4	1,2	11,6	4,7	12,0	5,3		

Note : Elaborations des auteurs sur microdonnées de la Banque d'Italie 1989. Nombre total de ménages : 8 274.

- (a) Calculé, pour les ménages, sur le pourcentage de type de profession par rapport au pourcentage moyen de 33,3 %, correspondant au cas d'équidistribution des trois professions dans le quintile; pour le revenu, sur les pourcentages de revenu de chaque type de profession par rapport au revenu « théorique » en cas de équidistribution et égal au pourcentage de ménages.
- (b) Coefficient de variation = Ecart-type / moyenne; chaque écart-type a été calculé sur les pourcentages de ménages et de revenu de chaque quintile par rapport aux pourcentages moyens totaux du type de profession concernée.

## BIBLIOGRAPHIE

- BANCA D'ITALIA, 1991. « I bilanci delle famiglie italiane nell'anno 1989 », *Supplemento al Bollettino Statistico*, n° 26.
- BOTTIROLI CIVARDI M., CHIAPPERO MARTINETTI E., 1993. « La distribuzione personale dei redditi in Italia negli anni ottanta », *Polis*, 3, pp. 389-412.
- CARBONARO G., 1985. « Nota sulle scale di equivalenza », in *La povertà in Italia, Commissione di Indagine sulla Povertà*, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Studi di Base, Rome.
- CARLUCCI M., 1992. « Tipologie di consumi e ciclo di vita della famiglia », *Rapporto di Ricerca*, n° 9, Département de Sciences Statistiques, Université de Bologna.
- DEATON A., MUELLBAUER J., 1980. *Economics and consumer behavior*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DUMON W., 1993. *National Family Policy in EC Countries in 1991*, Volumes 1 et 2, Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.
- GAUTHIER A.H., 1993. « Family Policies in the EC Countries », in *The evaluation of social policies : experiences and perspectives* (Ferrera M. ed.), Actes du séminaire international, Pavie, 18-21 mars 1993, Giuffrè Editore, Milan.
- PATRIZII V., ROSSI N., 1991. *Preferenze, prezzi relativi e redistribuzione*, Il Mulino, Bologna.